

ZONES  
ARCHÉOLOGIQUES  
DE SAISINE  
ANNONAY







PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

13 JUIL. 2004

Arrêté n° 04-300

Objet : Zones archéologiques de saisine sur les dossiers d'urbanisme  
Commune d'Annonay (Ardèche)

Le Préfet de la région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur

**Vu** le code du patrimoine, notamment son livre V ;

**Vu** le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 13 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-2-4, R. 421-38-10-1 et R. 442-3-1;

**Considérant** l'importance et l'intérêt historique de la commune de Annonay, occupée par plusieurs sites antiques importants

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sur la commune d'Annonay sont déterminées deux zones géographiques en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, comme le prévoit le 1<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2002-89 susvisé.

Chacune de ces zones est délimitée et identifiée sur le plan, et décrite sur la notice de présentation annexés au présent arrêté.

## Article 2

Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers situés dans les zones déterminées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie, 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Ardèche et transmis par le Préfet du département de l'Ardèche au maire d'Annonay qui procèdera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

## Article 4

L'arrêté et ses annexes (plan et notice de présentation) seront tenus à disposition du public à la mairie d'Annonay et à la Préfecture du département de l'Ardèche.

## Article 5

Les zones déterminées à l'article premier du présent arrêté se substituent aux zones archéologiques de consultation sur les documents d'urbanisme lorsque celles-ci ont été précédemment définies.

## Article 6

La réalisation des travaux, objets des demandes d'autorisation d'urbanisme mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, pourra être subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive.

Lorsque des mesures d'archéologie préventive sont prescrites, les décisions d'autorisation d'urbanisme susmentionnées indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

## Article 7

Le Directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département de l'Ardèche, et le maire de la commune d'Annonay sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 13 JUIL. 2004

Pour le Préfet de la Région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Chargé de mission

Jean-Georges TEXIER

## ANNONAY (07)

### NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

Le décret 2002-89 du 16 janvier 2002, relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive, prévoit que soient instituées, par arrêté préfectoral, des zones de saisine sur certains dossiers d'urbanisme, afin que puissent être édictées des prescriptions d'archéologie préventive.

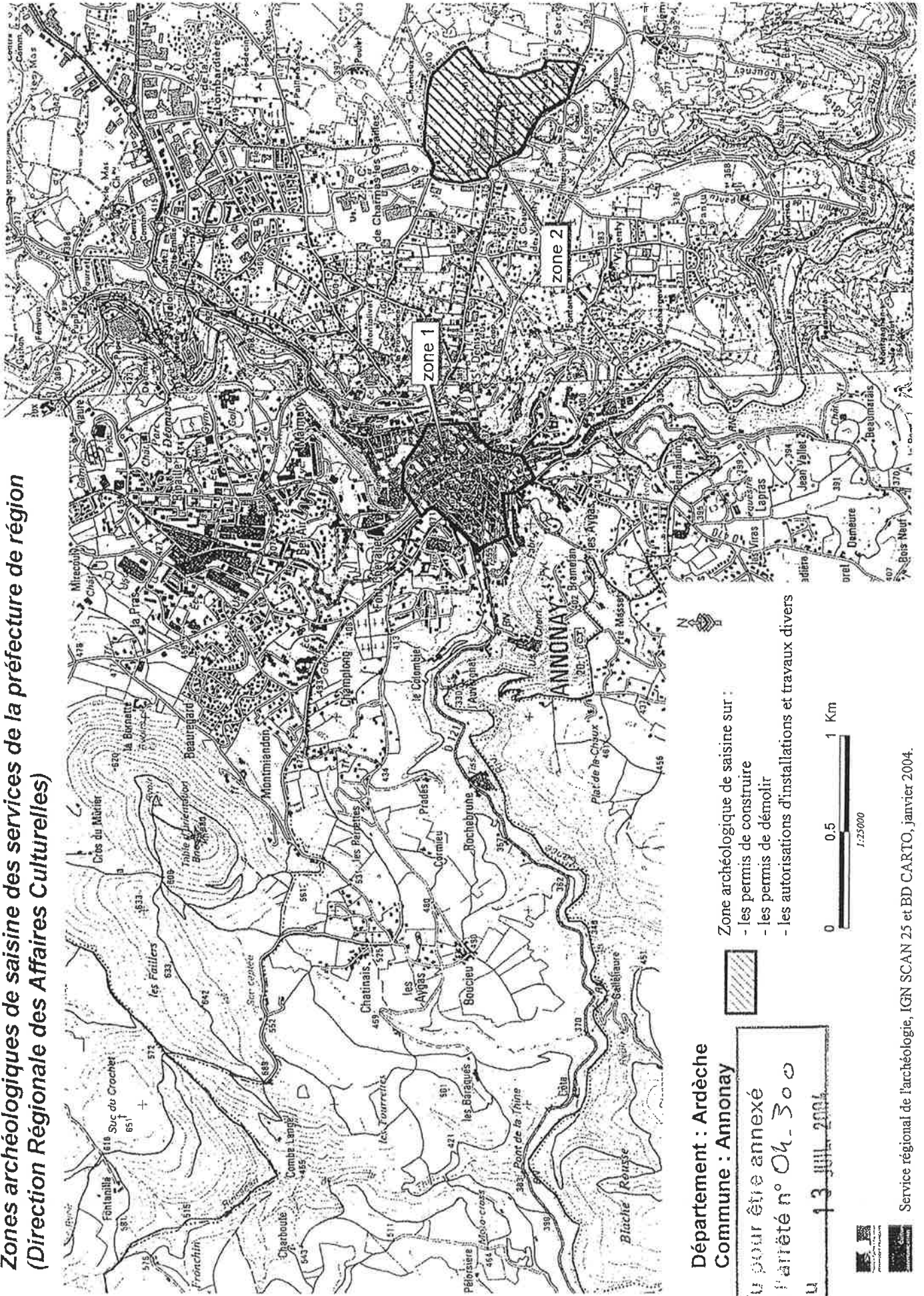
A ce titre, ont été définies sur la commune d'Annonay, deux zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune et sur l'importance de l'urbanisation.

Les zones sont les suivantes :

- 1- **La ville d'Annonay** a livré, à de nombreuses reprises, des vestiges antiques diffus. Si la présence d'une agglomération ne semble pas devoir être envisagée, il est probable qu'une ou plusieurs exploitations agricoles antiques ont occupé ce secteur de la confluence de la Cance et de la Deune, point de passage nord-sud, en limite de plusieurs régions naturelles et à proximité de limites territoriales antiques fortes.
- 2- **Le quartier Marenton**, aux confins de la commune, a livré en de nombreux points des vestiges antiques, qui indiquent la position d'un établissement gallo-romain des deux premiers siècles de notre ère. Ce plateau semble être occupé et exploité durant l'antiquité par un réseau serré de fermes et établissements ruraux.

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04.300  
du 13 JUIL. 2004

**Zones archéologiques de saisine des services de la préfecture de région  
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)**



**Département : Ardèche  
Commune : Annonay**



Zone archéologique de saisine sur :  
- les permis de construire  
- les permis de démolir  
- les autorisations d'installations et travaux divers

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 04\_300  
du 13 JUIL 2004



## Annonay (07) - sites archéologiques recensés

0004 / Château de Varagne / Haut Varagnes / château fort / Moyen-âge  
0009 / Lotissement Le Coteau / 36 avenue Jean-Moulin / drain / Gallo-romain  
0014 / Eglise Saint-Jean et Saint-Rustique, chapelle Saint-Jean, Saint-Louis, Saint-Rustique, Saint-Claude /  
Faubourg de Cance / chapelle / église / Moyen-âge  
0015 / Ancien quartier de Clochesain / Rue de Tournon / Gallo-romain / amas  
0017 / Est de Chamieux, sud de Marenton / Gallo-romain ? / Tuiles, céramique commune grise  
0018 / Voie de la vallée du Rhône à Annonay / Chemin de Villedieu, rue de Montalivet / voie / Gallo-romain  
0019 / Marenton / Age du bronze - Age du fer / Céramique  
0031 / Marenton / Gallo-romain / Céramique , 1 monnaie , 1 lame de silex  
0037 / Eglise Saint-Denis / Saint-Denis / église / chapelle / Moyen-âge  
0042 / Marmaty / drain / Gallo-romain  
0045 / Place du Champ de Mars (?) / Gallo-romain / 1 monnaie  
50046 / Vissenty / Gallo-romain / 2 monnaies, quelques fragments de tuiles  
0054 / Champ de Mars / Gallo-romain / monnaies

Non localisé / Age du bronze / 1 faucille en bronze  
Non localisé / Age du fer / Monnaies

078 0011 / DAVEZIEUX / ANNONAY / Chamaud Sud / Marenton / Gallo-romain / Tuiles, céramique

### Vieille Ville :

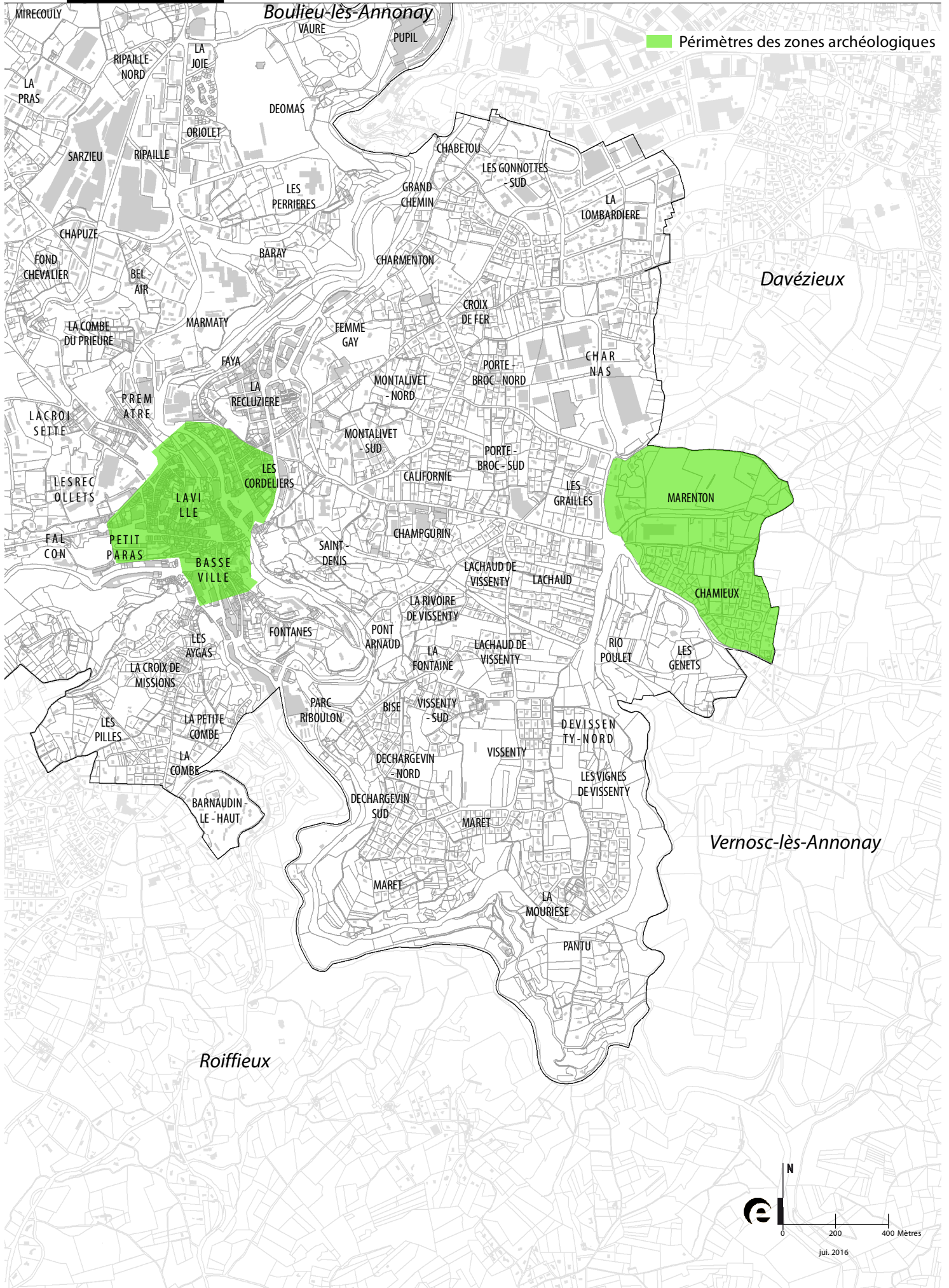
- Chapelle Saint-Philippe et Saint-Jacques dit Trachin / Rue Boissy d'Anglas / chapelle / Moyen-âge
- Hôpital de l'Aumône / Rue Franki Kramer, Temple Protestant / hôpital / Moyen-âge
- Commanderie ou hôpital Saint-Antoine / Rue Fernand Duchier / hôpital / commanderie / Moyen-âge
- Hôpital Notre-Dame-la-Belle / Rue Fernand Duchier / hôpital / chapelle / Moyen-âge
- Pont Valgelas / pont / Moyen-âge
- Rue Saint-Michel / Moyen-âge - Epoque moderne / mur, tour
- Maison du Peloux / Place de la Poterne / maison / Moyen-âge
- Maison Jarnieux / 13 rue Franki Kramer / maison forte / Moyen-âge
- Château Maleton ou de Malatour / Rue Sainte-Marie / château fort / Moyen-âge
- Chapelle et Couvent de Sainte-Marie / Rue Sainte-Marie / chapelle / couvent / Epoque moderne
- Hôpital Saint-Georges, commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem / Près de la Place Saint-Michel / commanderie / hôpital / Moyen-âge
- Eglise de l'Hôpital de l'Aumône / Rue Franki Kramer, Temple Protestant / église / Moyen-âge
- Couvent Sainte-Claire / Avenue de l'Europe, rue Sadi Carnot / couvent / Moyen-âge
- Ville / enceinte urbaine / ville / Moyen-âge - Epoque moderne
- Eglise Saint-Michel, chapelle Saint-Michel le Jeune, Saint-Victor (2e chapelle) / Place et rue Saint-Michel / chapelle / église / Moyen-âge
- Le Château / Parc du collège privé Notre-Dame / château fort / Moyen-âge
- Chapelle Sainte-Claire / Avenue de l'Europe, rue Sadi Carnot / église / Moyen-âge
- Place de la Poterne / maison forte / Epoque moderne
- Rue Mallevall / dépôt monétaire ? / Gallo-romain
- Eglise Notre-Dame la Belle, Sainte-Marie / Place de la Liberté / église / Moyen-âge
- Prieuré Saint-Denis / Saint-Denis / prieuré / Moyen-âge
- Prieuré Notre-Dame la Belle / Place de la Liberté / prieuré / Moyen-âge
- Place des Forges / dépôt monétaire / Moyen-âge - Epoque moderne
- Rue Saint Georges / hôpital / Moyen-âge
- Place des Cordeliers / Moyen-âge - Epoque moderne / mur
- Place des Cordeliers / Moyen-âge - Epoque moderne / jardin
- Place des Cordeliers / Moyen-âge - Epoque moderne / niveau d'occupation
- Place des Cordeliers / habitat ? / Moyen-âge - Epoque moderne
- Place des Cordeliers / atelier de travail du cuir / Moyen-âge - Epoque moderne
- Place des Cordeliers / cimetière ? / Moyen-âge - Epoque moderne
- Chapelle Saint-Antoine / Rue Fernand Duchier / chapelle / Moyen-âge
- Couvent Sainte-Claire / Avenue de l'Europe, rue Sadi Carnot / couvent / Epoque moderne
- Chapelle Sainte-Claire / Avenue de l'Europe, rue Sadi Carnot / sépulture / Moyen-âge - Epoque moderne
- Bourgville / bourg castral / enceinte urbaine / Moyen-âge

- Saint-Georges / Près de la Place Saint-Michel / cimetière / Epoque moderne
- Chapelle Saint-Pierre, Saint-Michel le Vieux (?) / Rue Saint-Michel (?) / chapelle / Moyen-âge
- Chapelle Saint-Michel le Jeune, Saint-Victor (1e chapelle) / Place et rue Saint-Michel / chapelle / Moyen-âge
- Prieuré Saint-Philippe et Saint-Jacques / Rue Boissy d'Anglas / prieuré / Moyen-âge
- Le Château / Parc du collège privé Notre-Dame / Gallo-romain / Plusieurs monnaies



# Ville d'Annonay

Zones archéologiques de saisine (arrêté préfectoral du 13 juillet 2004)

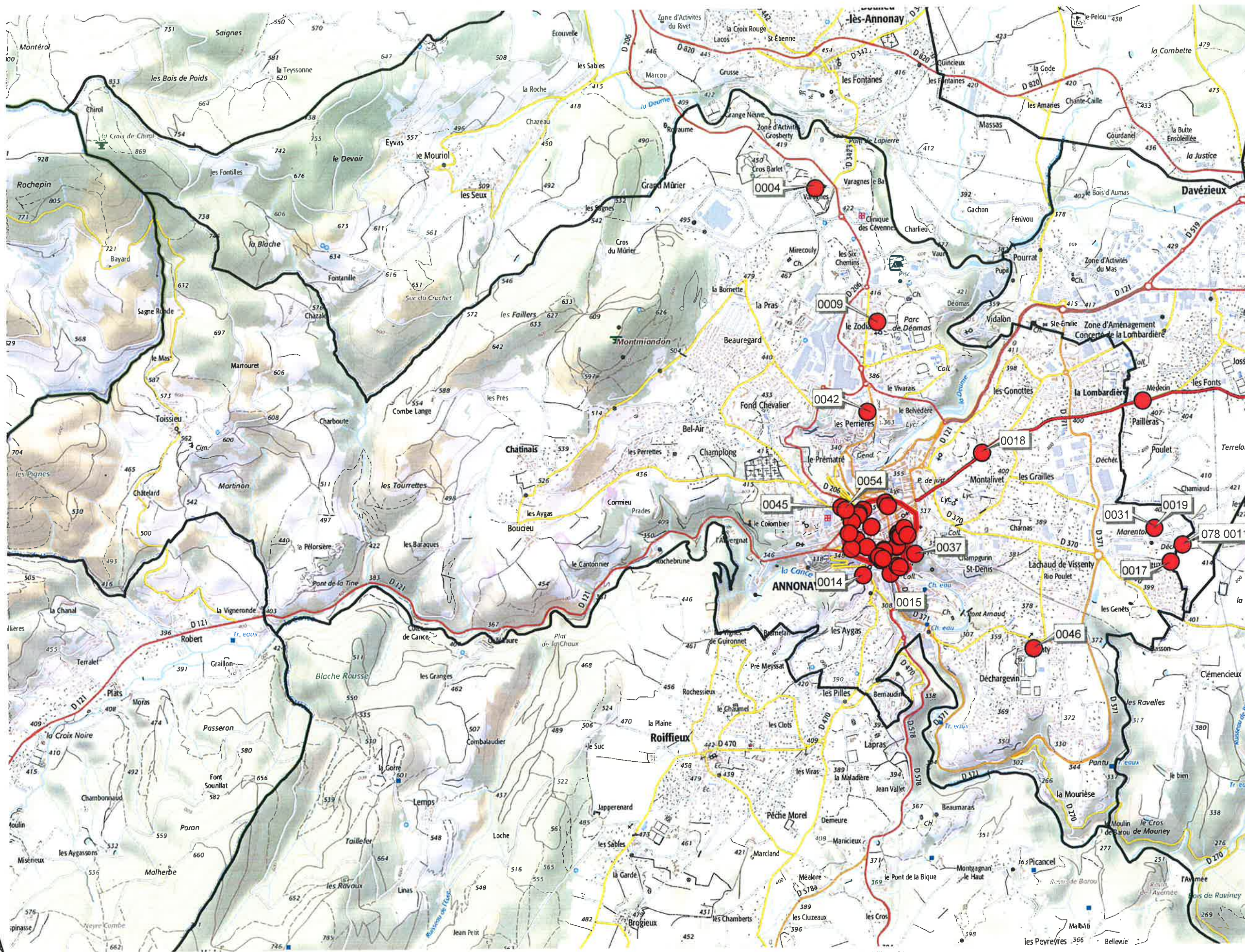






# Annonay (07) - révision PLU

## sites archéologiques recensés - état novembre 2014



Données issues de la carte archéologique - IGN BD TOPO® & IGN Scan 25 Topo®, © IGN - 2013  
Diffusion et reproduction interdites hors cadre conventionnel

- sites archéologiques
- Voie romaine
- Vieille ville
- limite de commune



0 3 6 Kilomètres

